



# **PAP « QUARTIERS EXISTANTS »**

## **PROJET DE MODIFICATION « Extension Terrain Foot »**

**Localité d'Aspelt**

**Partie graphique : Plan 2 « Localité d'Aspelt »**





## Argumentaire de la demande de modification

La présente demande de modification du PAP «quartiers existants» REC est réalisée en application des articles 26 à 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et de ses règlements d'application.

Tout PAP a pour objet d'exécuter le PAG. Le présent projet de modification fait suite au projet de modification ponctuelle de la partie graphique et écrite du PAG « Extension Terrain Foot » dans la localité d'Aspelt (commune de Frisange) et a pour but la mise en cohérence des parties graphiques des deux documents réglementaires.

L'objet du présent dossier de modification du PAP-QE vise à inclure une partie des parcelles 2246/1516, 2241, 2241/2, 2240/2496, 2238/204, 2238/203, 2237, 2225/3043, 2226, 2227, 2228, 2236/3679 et 2236/3680 d'une surface totale de 0,63 ha, dans le QE REC destiné à accueillir des bâtiments, infrastructures et installations de sports, et de loisirs en relation directe avec des activités de football.

L'objet de la modification concerne uniquement la partie graphique du PAP « quartiers existants » (PAPQE) de la commune de Frisange, localité d'Aspelt.

Il est ainsi proposé de modifier la partie graphique du PAP « quartiers existants » comme suit :

Plan 2 « Localité d'Aspelt »



## **PAP « QUARTIERS EXISTANTS »**

### **Projet de modification de la partie graphique**

#### **Plan 2 « Localité d’Aspelt »**

Échelle 1/2.500

Fonds : PCN

Format A3

#### **Partie écrite**

*Non modifiée.*